

## Repasser matières validées L2 ?

Par **Judi**, le **04/09/2016** à **20:58**

Bonjour à tous,

Voilà je suis à la fac de Saint-Étienne et je redouble malheureusement ma L2.. J'ai que très peu de matières à repasser (2 au S3 et 4 au S4). Donc j'envisageais de travailler à côté.

Oui mais voilà, j'ai eu la surprise en regardant l'emploi du temps de l'apparition de nouvelles matières que ce soit en L1-L2-L3 (il me semble que ça vaut aussi pour Lyon 2) et par conséquent la disparition d'autres matières.

Par exemple j'avais validé histoire (qui allait de Napoléon 1er jusqu'à la 3ème république et cette matière est remplacée par "histoire du droit des obligations" accompagnent le droit des obligations et le droit administratif dans une première unité.

Donc voilà, j'ai cette question: est-ce que je vais devoir repasser ces nouvelles matières qui valent donc le même nombre de points que les anciennes ? Ou logiquement non ?

L'administration n'est pas claire avec ça donc je m'interroge..

Merci de vos réponses et désolé pour le pavé.. ^^

Par **Visiteur**, le **04/09/2016** à **21:38**

Bonsoir.

Il n'y a que votre administration/secrétaire qui peut vous répondre, mais à mon avis vous devrez les repasser oui.

Dans ma fac, en tout cas lorsqu'il y a des changements on repasse les matières, sauf "cadeaux" éventuels de l'administration mais c'est au cas par cas.

Par **Judi**, le **04/09/2016** à **22:57**

D'accord je te remercie. J'irai me renseigner directement auprès de l'administration dans ce cas. Mais bon au final quel intérêt de valider certaines matières et unités pour au final en repasser d'autres quoi.. Enfin bref

Par **marianne76**, le **05/09/2016** à **09:34**

Bonjour

Oui il faut vous rapprocher du secrétariat droit et peut être même surtout du responsable de la L2 , car les secrétaires ne sauront peut être pas vous répondre.

En ce qui concerne ma faculté quand nous avons eu ce genre de problèmes, nous avons considéré qu'il y avait des équivalences lorsque c'était possible.

Dans un autre ordre d'idée j'ai eu cette année en 2ème année d'AES un étudiant qui venait du droit qui n'avait pas réussi à avoir sa L2 en droit . Il avait toutefois eu la moyenne en droit commercial, j'ai accepté qu'il ne repasse pas cette matière en AES et qu'il conserve sa note.

Par **Judi**, le **05/09/2016** à **21:59**

D'accord super je te remercie pour ta réponse Marianne76 ! Du coup j'avais appelé le responsable des L2 et il m'a dit qu'ils avaient pas encore regardé pour les équivalences entre les nouvelles et anciennes matières.

Après je pense que tout devrait rentrer dans l'ordre logiquement, je verrais bien la semaine prochaine lors de la rentrée

Par **Judi**, le **06/09/2016** à **18:38**

Haha j'y avais pas pensé Med sidahmed ! C'est pas une mauvaise idée ^^

C'est gentil, merci bien ! Bon courage à toi en master

Par **marianne76**, le **06/09/2016** à **21:36**

Bonsoir

Sauf que pour l'heure vous n'êtes pas encore au contentieux, il est bien préférable d'aller sur le terrain amiable. Quel serait l'intérêt d'une procédure ? Quant à "appeler" un juge administratif ce serait une première

Par **Judi**, le **06/09/2016** à **21:46**

Ah mais oui bien sûr marianne ! Je plaisantais en disant que le recours pour excès de pouvoir était envisageable. Bien évidemment j'espère régler le problème à l'amiable.

Par **marianne76**, le **06/09/2016** à **22:04**

Bonsoir,  
Bien sur j'avais compris, d'ailleurs ma dernière phrase concernait davantage Med sidahmed,  
et c'était aussi à prendre au second degré